

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 14/11/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 14 novembre 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 8 novembre 2017.

Inscrits : 15

Présents : 13

Votants : 14

Présents : Yves de CHALENDAR - Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN - Brice DURAND – Yvan AUJOGUE - Jean-Christophe BOLAC - Joël BOST - Bruno GOUTTENOIRE - Dominique LE GOFF - Daniel MARTINEZ - Eliane PEROTTI - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM - Nathalie VIDAL

Excusés : Xavier BOUET pouvoir donné à Yvan AUJOGUE

Secrétaire de séance : Dominique LE GOFF

AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'ajouter 1 sujet à l'ordre du jour :

- a. Gratification pour un stagiaire

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

1. ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 10 octobre 2017

Le Procès-Verbal du Conseil du 10 octobre 2017 est adopté.

Madame DESSAINTJEAN fait part d'une remarque sur le point 7 concernant l'Eclairage Public. Il convient de rajouter qu'une étude est en cours afin que le « chemin des Songes » soit éclairé en dehors des horaires d'extinction.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

2. AVENANT A LA CONVENTION ASSISTANCE JURIDIQUE DU CDG 69

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'assistance juridique a été souscrit depuis plusieurs années auprès du CDG69 pour une assistance juridique au profit de la commune.

Ce service apporte toute satisfaction, et il y a lieu de poursuivre ce contrat au titre de l'année 2018. La cotisation est établie en fonction du nombre d'habitants, et s'élèvera pour 2018 à 559 euros contre 540 euros pour l'année 2017.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE de poursuivre en 2018 le contrat d'assistance juridique avec le CDG69,
OUVRE les crédits budgétaires nécessaires.**

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

3. CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DE LA CABINE TELEPHONIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil du fait que la cabine téléphonique devient la propriété de la commune, après qu'ont été effectuées les débranchements électrique et téléphonique. Il propose que cette cabine soit mise à la disposition de l'Association « L'Ombre des Mots » afin d'y installer une « Boite à Lire ». Elle aura également la charge de son entretien. Une convention de mise à disposition à titre gratuit sera établie entre la commune et cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

AUTORISE Monsieur le Maire à confier à l'association l'Ombre des Mots la gestion de la cabine téléphonique de la Place Guinon pour créer une « Boite à Lire » et à signer une convention pour ce faire.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

4. PRESENCE DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSOCIATION LICENCE IV

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2003 la commune a confié la gestion de la Licence IV dont elle est propriétaire à « l'Association Licence IV ».

Il rappelle également la délibération du 30 juin 2003 qui confie à titre gratuit la gestion de la Licence IV et qui indique que la commune se réserve le droit de retirer cette gestion à l'association dans la mesure où une exploitation à titre commerciale peut être exercée. Et que l'association doit rendre compte annuellement à la commune de sa gestion.

Lors de l'Assemblée Générale de cette association en 2016, il a été évoqué le caractère particulier de l'Association, en ce sens que la majorité du Conseil d'Administration est composée de conseillers municipaux. Leur présence au sein de cette association peut conduire à des conflits d'intérêt entre l'association et la commune du fait de la double appartenance aux organes de décision de l'association.

Il est donc proposé le retrait des conseillers municipaux es qualité, des organes délibérants de l'association, en contrepartie de la confirmation, dans une convention, des dispositions fixées le 30 juin 2003.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE :

AUTORISE les conseillers municipaux membres es qualité de l'Association Licence IV à démissionner des organes délibérants de cette association.

DETAIL DES VOTES : POUR : 10

Contre : 1 (Yvan AUJOGUE)

Abstentions : 4 (X. BOUET, D. LE GOFF, D. MARTINEZ, B. PRISSET)

5. ANNULATION D'UNE CREANCE

Monsieur le Maire expose que la famille B... avait inscrit son fils A... aux NAP. Cet enfant, pour des raisons d'hygiène n'a pas pu commencer son année scolaire à Jarnioux. En conséquence son inscription aux NAP est devenue sans objet. Compte tenu de cette situation, il est proposé d'annuler la créance de cette famille pour la non-participation aux NAP de l'enfant A...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE : d'annuler la créance de la famille B...

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

6. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire indique que pour la réalisation du « jeu des mille euros », il est proposé de verser une subvention de 200 euros à l'association « l'Ombre des Mots » pour participer aux frais de publicité de cette manifestation.

Il informe également que l'association l'AMicale du Collège des Pierres Dorées du Val d'Oingt a formulé une demande de subvention de 5 euros par enfants afin de maintenir les voyages et sorties scolaires. Après étude, il apparaît que 23 collégiens habitent la commune de Jarnioux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DECIDE d'attribuer une subvention de 200 euros à l'association « l'Ombre des Mots » et une subvention de 115 euros à l'association l'Amicale du Collège des Pierres Dorées du Val d'Oingt.**

OUVRE les crédits budgétaires nécessaires.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

7. GRATIFICATION STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un stagiaire Monsieur Cameron QUAGLOZZI a donné toute satisfaction lors de ses six semaines de stage d'initiation qu'il a effectué sous le tutorat de Cyril CARRY.

Le Maire propose de lui verser une gratification de 300 euros, compte tenu de la qualité du travail effectué dans le cadre de ce stage.

DECIDE de verser une gratification exceptionnelle de 300 euros à Monsieur Cameron QUAGLOZZI dans le cadre du stage effectué.

OUVRE les crédits budgétaires nécessaires.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe qu'une convention vient d'être signée avec le Département du Rhône pour le projet de « réaménagement et extension de la salle des fêtes avec implantation d'un restaurant scolaire ». La participation financière attribuée par le Département est de 252 631 euros.

Monsieur le Maire et l'ensemble des membres du Conseil remercient le Département du Rhône pour ce soutien.

Il est rappelé qu'une réunion des associations est prévue le mardi 21 novembre à 18h30 à la Mairie afin de présenter un projet succinct de ce projet et de recueillir les avis et observations des utilisateurs de la salle des fêtes et de la cantine.
- Madame DESSAINTJEAN rappelle que l'école accueille 87 élèves depuis la rentrée scolaire 2017-2018 et que 55 à 68 enfants déjeunent à la cantine. Il apparaît donc nécessaire de prévoir une réorganisation à la prochaine rentrée afin d'intégrer un 2^{ème} service qui nécessiterait également un allongement de la pause méridienne.

Elle rappelle également que le plan Vigipirate est toujours activé et que l'interdiction de stationner devant l'école est maintenue. Lors du conseil d'école les parents et enseignants ont demandé à Monsieur le Maire qu'une réflexion soit engagée sur le stationnement devant l'école. Plusieurs propositions ont été étudiées et il a été décidé de mettre en place un « arrêt minute » afin que seuls les parents ayant un enfant en classe de maternelle puissent s'arrêter le temps d'accompagner leur enfant à l'école. Les autres parents devront stationner sur le parking central. Le conseil retient cette mesure pour des raisons de sécurité.

Ces dispositions seront mises en place et testées à partir du 4 décembre 2017.

- Madame CHAPPELAND explique que 2 modifications vont être intégrées au PLU.
 - ✓ Les terrains AUCr seront modifiés en AUr afin de permettre une harmonisation du paysage.
 - ✓ Une limite de propriété de 2 mètres sera obligatoire lors de l'implantation d'une piscine.Ces 2 points seront intégrés au projet de modification du PLU de plusieurs communes de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, dont Jarnioux.
Monsieur le Maire informe qu'une enquête publique sera ouverte du 4 décembre 2017 au 11 janvier 2018.
- Monsieur le Maire rappelle qu'une réflexion sur une « Commune Nouvelle » est en cours avec la commune de Theizé. Une rencontre Maires et Adjointes est prévue le 11 décembre 2017 à la Mairie de Theizé.
- Monsieur le Maire rappelle l'opération « le Bus des Anges » lancée par le réseau Libellule. Il explique que cette opération vise à collecter des jouets et livres en bon état au profit des enfants des Restaurants du Cœur. L'école a également été contactée pour participer à cette opération.
Les cadeaux peuvent être déposés à la Mairie du 6 novembre jusqu'au 2 décembre 2017.
Toutes les informations sont également mises en ligne sur le site de la commune.
- Monsieur le Maire informe que le déploiement de la fibre optique sur la commune de Jarnioux devrait intervenir d'ici fin 2020. Une convention de programmation et de suivi des déploiements a été signée entre le Département du Rhône, Orange et SFR.
- Monsieur AUJOGUE indique que des personnes se sont plaintes que les fleurs n'étaient pas arrosées durant les congés du personnel communal. Monsieur le Maire souligne que personne ne s'est proposé pour s'en occuper durant cette période d'absence.
- Monsieur DURAND souhaite qu'une demande soit faite à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône afin que la collecte des recyclables soit individuelle.
- Madame DESSAINTJEAN informe que des personnes se sont introduites dans le jardin potager de l'école et ont volé des potimarrons et des butternuts. Il est rappelé que ce potager est réservé aux enfants de l'école.
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion est à prévoir avec la Commission Associations.
- Monsieur MARTINEZ demande à chaque Commission de lui faire parvenir leur(s) article(s) à paraître dans le bulletin municipal avant le 3 décembre 2017.
- Monsieur le Maire rappelle que le repas des anciens aura lieu le 14 décembre 2017 à 12 heures et il fait appel aux bénévoles pour assurer le service.
- Madame PEROTTI informe qu'elle récupère les anciennes décorations de Noël afin de les recycler et les utiliser pour décorer le Village. Elle lance un appel au membre du conseil et informe que tous les objets peuvent lui être déposés jusqu'au 6 décembre 2017.

Fin de séance à 23 heures